

M. Olivier: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) demande la parole. Invoque-t-il le Règlement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, monsieur l'Orateur, j'ai des remarques à faire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence voit une difficulté technique en ce qu'elle a l'impression que le député a déjà pris la parole. Peut-être fais-je erreur. Dans ce cas, peut-être le député pourra-t-il confirmer mon erreur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je crois que Votre Honneur verra que j'ai parlé d'un rappel au Règlement. Je sais que mon nom figure à l'index du hansard du jeudi de la semaine avant Noël. Je me suis moi-même demandé pourquoi mon nom y figurait, mais j'assure Votre Honneur que je n'ai parlé que pour invoquer le Règlement et que je n'ai pas pris la parole en deuxième lecture du bill.

M. l'Orateur adjoint: Je suis certain que la Chambre acceptera la parole du député. Je croyais qu'il était intervenu quand son chef avait présenté un amendement. De toute façon, je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Davenport (M. Caccia) du bref mais constructif discours qu'il vient juste de faire. Il était évident que, siégeant du côté où il se trouve à la Chambre, il ne lui était pas facile de parler contre ce bill. Je crois que nous devrions tous lui témoigner notre respect pour la position qu'il a prise.

Le député a dit qu'il avait connu cette situation en 1971 et, comme il doit y refaire face, il croit fermement qu'il faudrait trouver une meilleure façon de régler cette question. Je puis lui dire que c'est ma cinquième fois, et je suis tout à fait d'accord pour dire que nous devrions trouver une meilleure façon...

Une voix: Vous êtes ici depuis longtemps; pourquoi n'avez-vous pas pu suggérer une meilleure solution?

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Mais vous êtes le gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous avons essayé, monsieur l'Orateur, et je tiens à dire que j'approuve les deux grands points qu'à mon avis le député de Davenport a essayé de faire valoir. Ils sont, premièrement, qu'une sorte d'organisme extérieur devrait étudier quelle devrait être la rémunération des députés et, deuxièmement, que toute décision d'un Parlement concernant la rémunération des députés devrait entrer en vigueur au début de la législature suivante.

Je félicite le député pour une de ses affirmations. J'ai été heureux de l'entendre dire qu'il a lutté pour faire triompher ses vues au sein du caucus dont il est membre.

Traitements des députés—Loi

J'aurais voulu que ses collègues l'écoutent avec plus d'attention.

Une voix: Mais ce n'est pas lui le gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'après les interruptions et les sifflets qui viennent d'en face, il est évident que les émotions jouent un rôle important dans un débat de ce genre.

Une voix: C'est vrai. C'est désagréable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela peut devenir une expérience très désagréable. Certains d'entre nous peuvent croire que nous avons la vérité de notre côté et que notre position reçoit des appuis à l'extérieur de la Chambre; néanmoins, il n'est pas agréable de constater que la majorité des députés sont contre ce que l'on dit.

On me permettra peut-être de divertir un peu la Chambre en relatant un incident qui s'est passé dans un autobus, en janvier dernier, au sud de Londres, en Angleterre. Le comité permanent de la procédure et de l'organisation, dont j'ai l'honneur d'être membre, a passé près de 10 jours à Londres, au cours du mois de janvier, pour étudier la procédure à Westminster et réfléchir sur la nôtre. Une fois nos délibérations terminées, nous avons été conduits par autobus, par un sombre dimanche soir, de Londres à une ville située près de l'aéroport de Gatwick; nous devions y passer la nuit afin de prendre l'avion à Gatwick le lendemain matin.

Nous avions un bon chauffeur, mais il n'était jamais allé à l'hôtel où nos chambres étaient réservées. Après avoir tourné en rond pendant quelques temps, il fallut admettre que nous étions égarés. En fait, il s'était arrêté une couple de fois pour demander où nous nous trouvions et se faire indiquer le chemin de l'hôtel. Notre seul souci était que l'heure avançait. L'inquiétude qui s'est emparé de nous dans l'autobus a fait place à une délicieuse détente quand, rompant le silence, nous parvînt la voix agréable du député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) qui déclara à peu près ceci: «Eh bien, cette aventure a du bon. Si nous sommes égarés, Stanley ne pourra retourner à Ottawa à temps pour arrêter le bill sur nos indemnités».

Une voix: Mais vous êtes là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai rétroqué disant que d'une façon ou d'une autre, je rentrerais à Ottawa; me voici. Si possible, j'aimerais qu'on rejette le bill C-44. Je dis cela catégoriquement.

Une voix: Parce que c'est dans votre intérêt.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je signale à mes amis d'en face que j'ai bien peu de notes devant moi et qu'en m'interrompant, ils m'aideront. Je pourrai ainsi parler pendant quarante minutes bien comptées.

En toute candeur, je déclare à la Chambre que, de tout mon cœur, j'aimerais bien que le Parlement ait le courage de dire «non» à ce bill. Si la Chambre pouvait renvoyer le bill d'où il vient, ce pourrait fort bien être une de nos heures de gloire.

Des voix: Oh, oh!